

LE PLAN PERIMETRAL

Le plan périmétral définit la zone sur laquelle le plan et le règlement d'aménagement seront applicables.

La zone s'étend sur 1040 ha environ, dont 565 ha de partie terrestre, 147 ha de DPM terrestre et 328 ha d'espace maritime.

Suite à la concertation, il est proposé de retenir le périmètre détaillé ci-après qui comprend notamment :

- . Le lotissement de la Pointe à la Dorade : afin de traiter l'ensemble du domaine public maritime qui le borde, et intégrer les équipements publics qui pourront servir à la zone (école),

- . la zone le long de la SAVEXPRESS jusqu'à la limite de la ZAC PANDA pour assurer les continuités avec la zone d'activité,

Au sud, une limite sur la rive Nord de la Tonghoué pour prendre en compte le pôle sportif, et la station d'épuration afin de proposer un développement cohérent le long du bord de mer et pour mettre en relation le centre urbain de Koutio.

LIMITE DE ZAC

969 m env

64

297 m env

65

66

54.62

67

117.86 m env

68

126.97 m env

69

40.42

1309 m env

62

307 m env

61

1350 m env

60

1040 ha env

2977 m env

LIMITE COMMUNALE MARITIME

\\Serveur\tous\Modeles\cartouche-acad-2.jpg

Nouvelle Calédonie – Province Sud
Commune de DUMBEA – Section L'EMBOUCHURE
ZAC DUMBEA SUR MER
Délimitation parcellaire
Plan parcellaire

